

Rapport pour 2023 du
directeur exécutif au Conseil

La coopération environnementale en Amérique du Nord et les crises planétaires



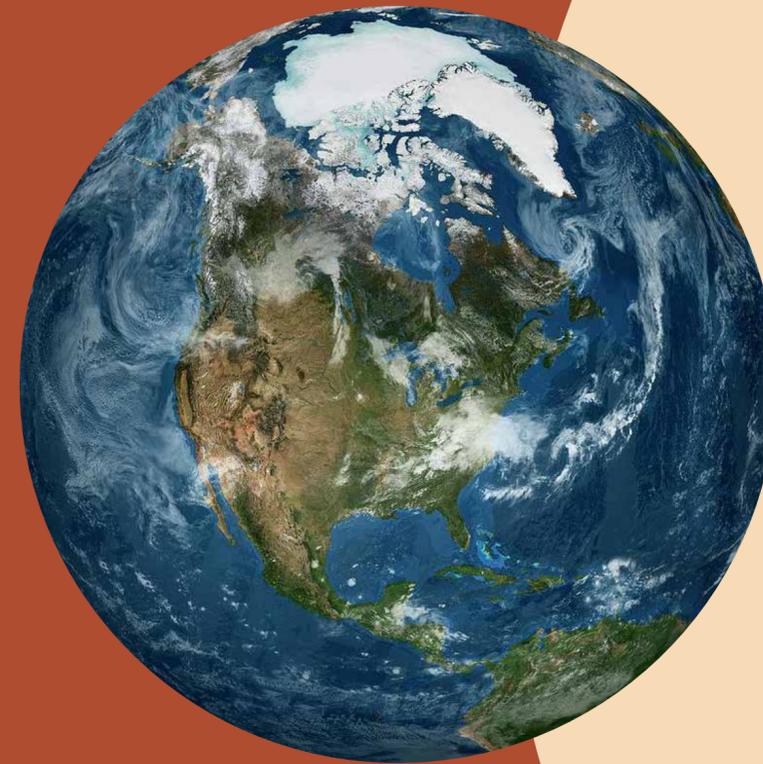
COMMISSION
DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE





À l'heure de mettre le présent rapport sous presse, plus de 400 incendies qui affectent des forêts qui y sont sujettes en raison d'un climat de plus en plus chaud et sec faisaient rage dans l'est du Canada, émettant dans l'atmosphère une fumée qui allait recouvrir une grande partie de la région nord-est très peuplée de l'Amérique du Nord, se déplacer au-delà de la capitale des États-Unis jusqu'en Caroline du Sud, et même atteindre certaines parties de l'Europe. Ayant causé l'évacuation de plus de 10 000 habitants au Canada, cette fumée toxique a rapidement traversé la frontière canado-américaine pour envahir New York, la ville la plus peuplée des États-Unis. Les niveaux de qualité de l'air ont atteint le seuil maximal de pollution atmosphérique fixé par l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, alors que les particules fines transportées par le courant-jet assombrissaient le ciel, clouaient les avions au sol, entraînaient l'annulation d'activités de plein air et la fermeture d'écoles, et envoyaient à l'hôpital des personnes devant être traitées pour des troubles respiratoires provoqués par la fumée. Il s'agit d'un signe croissant, et de plus en plus fréquent, du fait que le réchauffement climatique cause des ravages sur la Terre.

Il n'y a jamais eu de moment plus urgent pour préconiser la coopération trilatérale nord-américaine afin de conserver, de protéger et de restaurer l'environnement commun. En tant qu'organisation de premier plan en Amérique du Nord, la Commission de coopération environnementale (CCE) réalise des travaux et exécute une mission d'une importance primordiale dans le but de relever ce défi. Nous représentons trois pays qui partagent un même environnement et qui sont noués par des liens communs; en conséquence, nous avons la responsabilité et le devoir de tout mettre en œuvre pour assurer un avenir durable et équitable aux collectivités du continent et contribuer au rayonnement, dans l'ensemble du monde, des résultats qu'elles obtiennent.



Énoncé de mission de la CCE

La CCE favorise une coopération efficace et la participation du public afin de conserver, de protéger et d'améliorer l'environnement nord-américain dans une perspective de développement durable et au profit des générations actuelles et futures.

Trois pays, un environnement commun.

Avant-propos

Le récent **rapport de synthèse afférent au sixième Rapport d'évaluation** du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que les tendances du réchauffement planétaire sont sur le point de dépasser, ou ont déjà franchi, le seuil de 1,5 °C de hausse des températures depuis l'ère préindustrielle, seuil établi par l'**Accord de Paris** comme étant le niveau au-delà duquel les changements climatiques atteindront des points charnières et engendreront des répercussions climatiques catastrophiques et irréversibles. En outre, chaque 0,1 °C de ce réchauffement a de l'importance, car il est possible de l'éviter pour qu'il n'ait pas de répercussions plus graves et ne cause pas davantage de souffrances.

La présente décennie est, à n'en pas douter, lourde de conséquences pour l'histoire de l'humanité et de notre planète. Les multiples crises interdépendantes auxquelles nous sommes confrontés — les changements climatiques, la pollution endémique et la catastrophique perte de biodiversité — sont de plus en plus reconnues par la majeure partie de la société, non seulement parce que la science du climat produit des données sans cesse plus probantes sur les causes, les effets et les répercussions projetées des changements climatiques, mais encore parce que ces effets de plus en plus intenses de la transformation du climat sont visibles par tous et chacun et sont ressentis par les collectivités aux quatre coins de la planète.



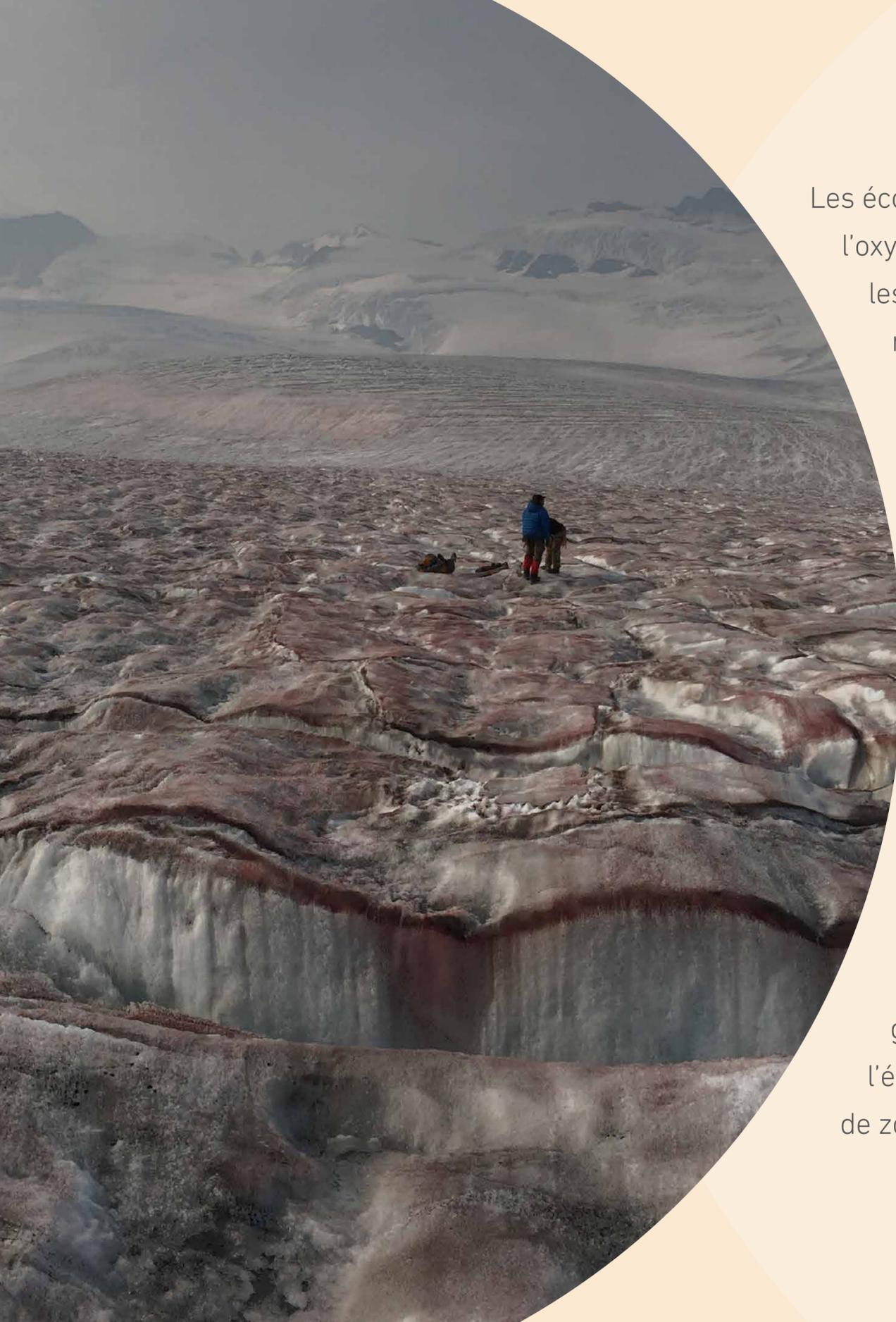


Si le réchauffement planétaire était naguère considéré comme une question discutable pour certains et, peut-être pour d'autres, comme un événement susceptible de ne se produire que dans un avenir lointain, il est désormais manifeste que notre climat change déjà rapidement sous nos propres yeux. Des phénomènes climatiques gravement destructeurs ne survenant auparavant qu'une fois par siècle se produisent maintenant à quelques années d'intervalle, tous les ans, voire plusieurs fois par année. Notre continent, qui totalise environ le sixième de la masse terrestre de la planète, constitue déjà un épiceutre d'un grand nombre des pires conséquences qu'ont les changements climatiques.

Les incendies de forêt gagnent en intensité, en étendue et en gravité sur le double plan des coûts et des victimes; certains des plus dévastateurs ont eu lieu au cours des deux dernières décennies, dont font aussi partie la plupart des années les plus chaudes de l'Histoire. Les épisodes de chaleur extrême sont également plus nombreux, comme en témoignent les dômes de chaleur observés dans l'ouest de l'Amérique du Nord en juin 2021, et les dernières avancées scientifiques indiquent que l'on peut s'attendre à 20 à 30 jours supplémentaires de chaleur extrême par an d'ici le milieu du siècle. Or, cette tendance a des répercussions sur la flore et la faune, les infrastructures, la productivité agricole, ainsi que la salubrité des écosystèmes et la santé des humains. Les phénomènes météorologiques extrêmes deviennent eux aussi plus fréquents; citons, par exemple, les rivières atmosphériques récurrentes, les tornades et les ouragans, qui sèment la destruction et causent des souffrances humaines à l'échelle du continent.

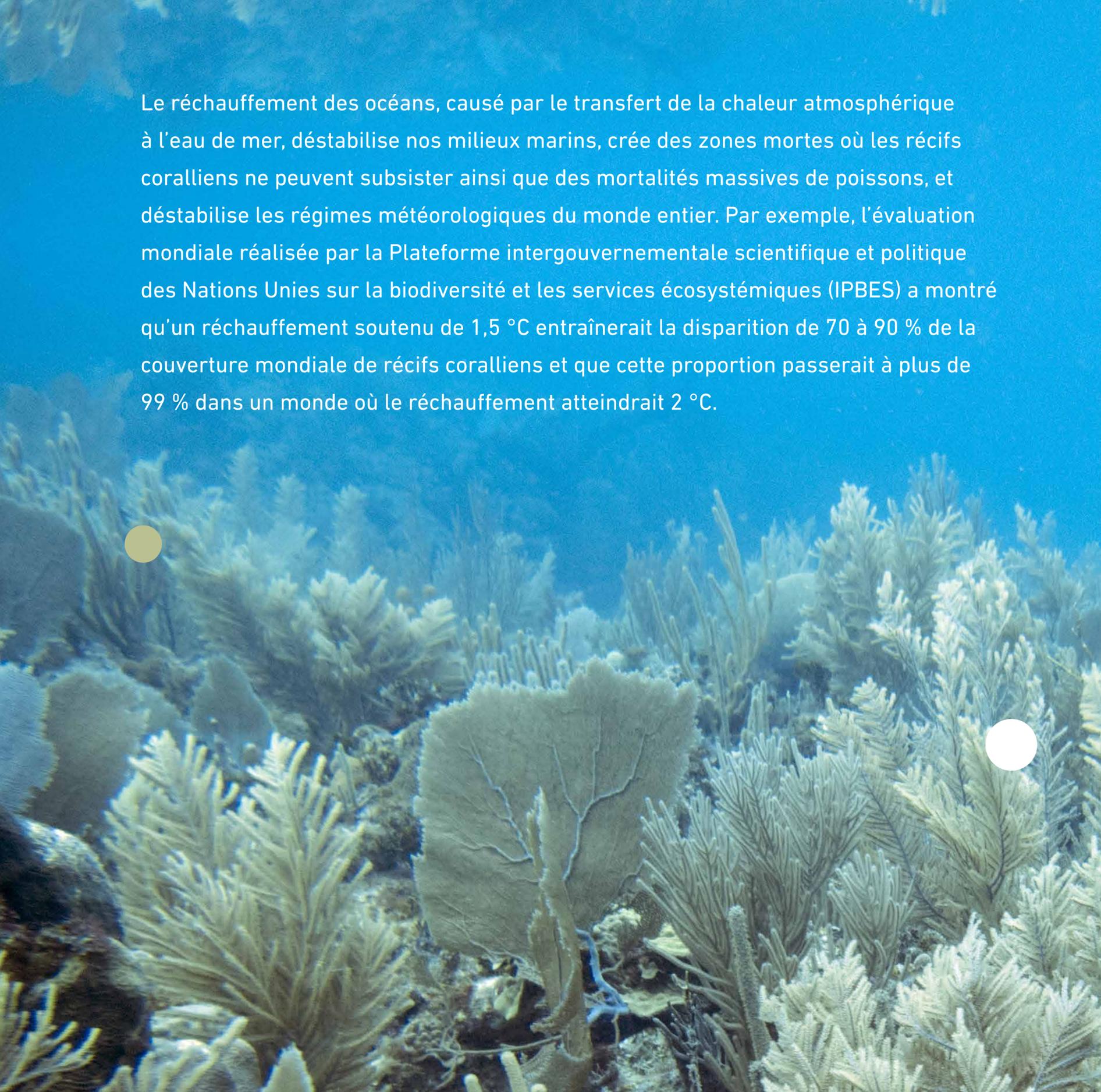
L'instabilité météorologique, les graves inondations et les sécheresses prolongées ne font pas que dévaster notre environnement et menacer notre approvisionnement en eau : elles ont aussi des incidences néfastes sur les populations, en causant des maladies induites par le climat et d'autres effets négatifs sur la santé, en menaçant notre productivité agricole, en mettant en péril les approvisionnements alimentaires et en causant des chocs économiques dont toutes les sociétés ressentent les effets.





Les écosystèmes forestiers, qui jouent un rôle essentiel dans le stockage du carbone et la production de l'oxygène nécessaire à la vie, sont ravagés par les violents incendies qui transforment nos puits de carbone les plus efficaces en sources d'émissions de carbone. Ces incendies détruisent de vastes écosystèmes, rasant des collectivités entières et rejettent des suies (du carbone noir) ainsi que d'autres substances toxiques dans l'atmosphère, provoquant des maladies respiratoires qui ont des répercussions néfastes disproportionnées sur nos collectivités les plus vulnérables alors que, le plus souvent, beaucoup de ces collectivités sont celles qui ont le moins contribué à la crise climatique.

En outre, les émissions de carbone noir issues de ces incendies de forêt plus fréquents, ainsi que de l'utilisation des combustibles fossiles, sont transportées par les courants atmosphériques vers l'Arctique, où elles se déposent sur les glaciers et les glaces de mer, assombrissent leur surface, réduisent la réflectance thermique naturelle de la glace et les transforment en puits de chaleur. Il en résulte un réchauffement intense de l'Arctique, qui s'accélère à mesure que les glaciers et les glaces de mer fondent et exposent ainsi des surfaces terrestres et océaniques plus sombres, ce qui accroît encore plus l'absorption de chaleur, forme une boucle de rétroaction et crée un cercle vicieux qui vient intensifier les changements climatiques. En conséquence, le réchauffement climatique dans l'Arctique se déroule à un rythme environ quatre fois supérieur à la moyenne mondiale. La fonte rapide de la banquise et des glaces de mer aux pôles de la Terre, ainsi que des glaciers dans les zones montagneuses, entraîne une élévation du niveau de la mer, ce qui accélère l'érosion des côtes et les intrusions d'eau de mer dans les milieux littoraux, détruit les écosystèmes de zone humide et met en péril les collectivités côtières.



Le réchauffement des océans, causé par le transfert de la chaleur atmosphérique à l'eau de mer, déstabilise nos milieux marins, crée des zones mortes où les récifs coralliens ne peuvent subsister ainsi que des mortalités massives de poissons, et déstabilise les régimes météorologiques du monde entier. Par exemple, l'évaluation mondiale réalisée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique des Nations Unies sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a montré qu'un réchauffement soutenu de 1,5 °C entraînerait la disparition de 70 à 90 % de la couverture mondiale de récifs coralliens et que cette proportion passerait à plus de 99 % dans un monde où le réchauffement atteindrait 2 °C.

La détérioration du climat que nous voyons se dérouler sous nos yeux est un signal d'alarme, car nous sommes engagés dans une voie dangereuse qui transformera irréversiblement nos terres et nos mers, aura des répercussions négatives sur le fonctionnement des écosystèmes de même que sur l'aire de répartition, le comportement et l'abondance des espèces, et détériorera les services écosystémiques et les apports essentiels de la nature sans lesquels nos vies et nos sociétés ne sauraient être possibles.

Nous devons tout mettre en œuvre pour redresser la barre le plus rapidement possible afin d'éviter les effets extrêmement néfastes et potentiellement irréversibles des changements climatiques sur notre environnement et nos collectivités.

Mais voici la bonne nouvelle :

- Nous sommes en mesure d'obtenir des résultats concrets pour réagir efficacement à l'urgence climatique et pour ralentir, faire cesser, voire *inverser* les changements climatiques.
- Nous avons la capacité d'agir.
- Nous avons encore le temps d'agir.
- Et nous avons les moyens de le faire.

Heureusement, il y a beaucoup de choses que le continent nord-américain et en particulier la CCE peuvent faire et font déjà pour riposter face à cette urgence.





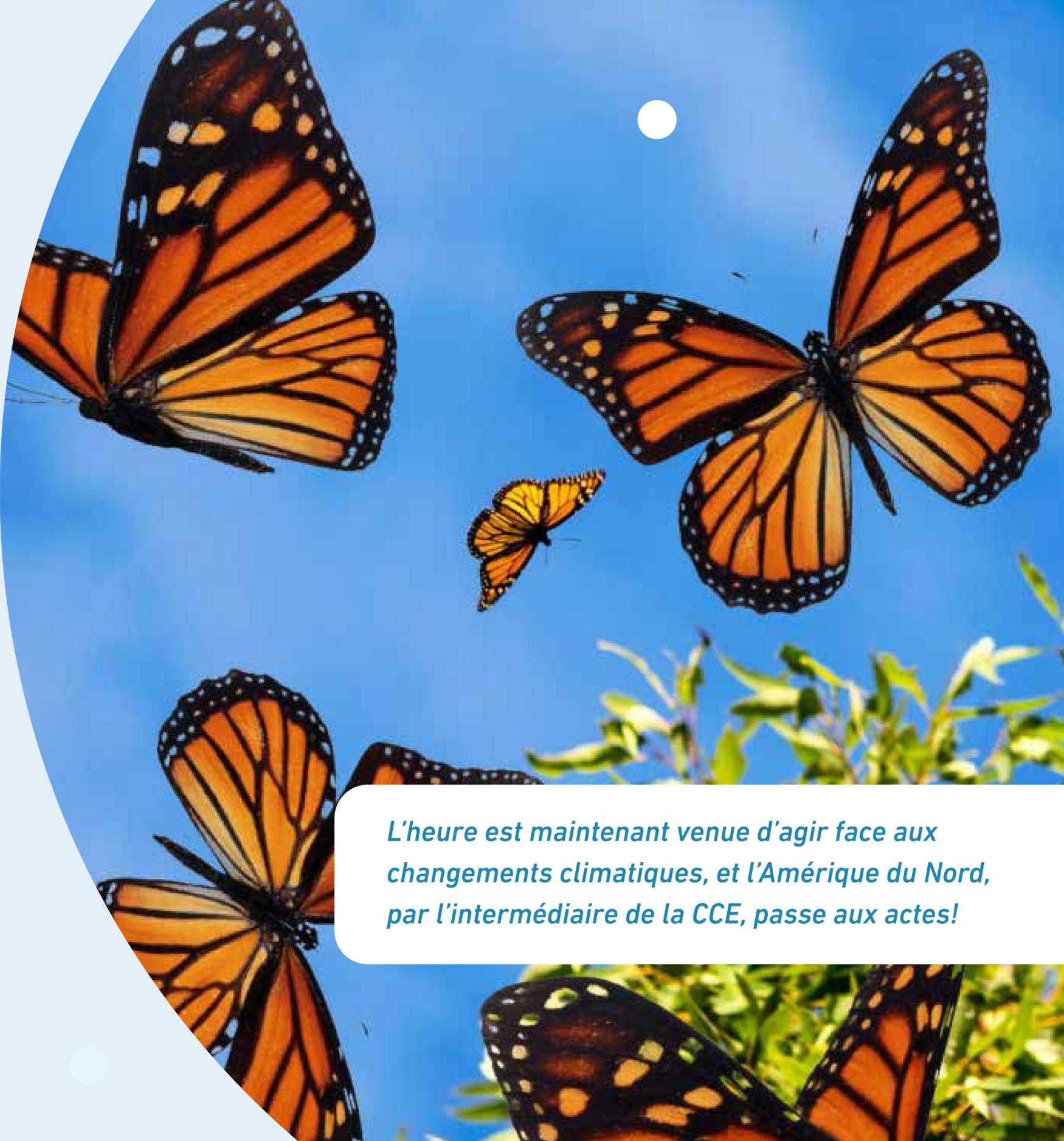
Dans le contexte catastrophique d'une triple crise en matière de climat, de biodiversité et de pollution, l'Amérique du Nord est on ne peut mieux placée pour relever cet urgent défi et agir collectivement, avec un sens de responsabilité partagée et d'identité continentale, et ce, dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

Forts d'une collectivité diversifiée, multiculturelle et multidimensionnelle qui compte 500 millions de Nord-Américains, il nous appartient à tous de faire tout ce qui est possible et d'utiliser tous les outils à notre portée pour nous engager dans une voie de durabilité qui nous épargnera une aggravation de l'instabilité climatique et environnementale.

La CCE a consacré trois décennies à jeter les bases d'une action concertée en matière de protection de l'environnement. Nous avons resserré nos relations trilatérales par le truchement d'une action gouvernementale coordonnée à l'échelle nord-américaine, et nous avons démontré que nous pouvons agir à l'unisson au bénéfice de nos collectivités grâce à un leadership continental à l'égard de l'environnement. Nos trois pays ont montré à l'ensemble du monde qu'une telle action concertée à la grandeur de notre continent est possible et peut s'avérer efficace. Nous pouvons prendre appui sur cette expérience pour relever les défis, même les plus pressants, et travailler ensemble afin de ralentir le réchauffement de la planète et de stabiliser notre climat aussi vite que possible, en ayant recours aux mesures climatiques les plus efficaces à notre disposition.

Nous pouvons éviter les perturbations supplémentaires et plus profondes de nos fragiles écosystèmes, qui, par ailleurs, résulteraient certainement de l'inaction et d'une attitude centrée sur le statu quo. Parmi nos concitoyens, nos scientifiques et nos universitaires, et au sein de nos entreprises et de nos collectivités, nous disposons des connaissances et des capacités nécessaires pour contribuer à restaurer la vitalité et la résilience de la nature. Nous pouvons — et nous devons — réduire les pertes et les dommages projetés qui découlent des tendances climatiques actuelles en aidant les collectivités à reconstruire en mieux, d'une manière plus équitable, avec une plus grande résilience face au climat et par des moyens qui prêteront assistance à celles qui sont les plus vulnérables aux changements climatiques. À cette fin, il s'agit d'améliorer la qualité de l'air, de mieux gérer notre approvisionnement en eau douce, d'améliorer la qualité de vie, d'augmenter l'efficacité énergétique, de réduire les déchets, ainsi que de promouvoir le développement durable et la croissance économique.

En fin de compte, nous sommes nous-mêmes les auteurs de l'histoire nord-américaine en matière d'environnement et de changements climatiques, et la CCE contribue à façonner le récit et les actions de cette histoire.



L'heure est maintenant venue d'agir face aux changements climatiques, et l'Amérique du Nord, par l'intermédiaire de la CCE, passe aux actes!

Poursuivre sur la lancée de l'action environnementale continentale

La CCE est sur le point d'amorcer sa quatrième décennie d'existence depuis l'entrée en vigueur de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), le 1^{er} janvier 1994. Aujourd'hui, nous poursuivons notre mission, avec une énergie nouvelle et avec l'ambition accrue de nous attaquer à nos défis environnementaux les plus urgents.

Nous menons désormais nos activités sous le régime des nouveaux **accords nord-américains relatifs au commerce et à l'environnement**, c'est-à-dire l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)* et l'*Accord de coopération environnementale (ACE)*, et notre *Plan stratégique pour 2021 à 2025* nous aide à harmoniser notre action aux fins d'une collaboration trilatérale destinée à atteindre les objectifs suivants :

- **Promouvoir la propreté de l'air, du sol et de l'eau.**
- **Prévenir et réduire la pollution dans le milieu marin.**
- **Favoriser une économie plus circulaire et la gestion durable des matières.**
- **Protéger les espèces et les écosystèmes communs.**
- **Promouvoir des économies et des collectivités plus résilientes.**
- **Assurer l'application efficace des lois de l'environnement**





Si des détails de nos accords ont subi des modifications, notre esprit de collaboration environnementale et notre détermination à relever ensemble nos défis environnementaux les plus urgents demeurent inchangés. En outre, tout en progressant dans la réalisation de nos priorités historiques en matière d'actions et de stratégies liées à l'environnement et au commerce, nous ajoutons de nouvelles dimensions à nos travaux de manière à tenir compte des points de vue des Autochtones et de leurs connaissances écologiques traditionnelles dans la conception et l'application de nos solutions environnementales, à favoriser une plus grande intégration de collaborateurs clés et à travailler collectivement en vue de promouvoir la justice environnementale sur tout le continent.

Animés d'un sentiment sans cesse croissant d'identité environnementale à l'échelle de l'Amérique du Nord, un sentiment qui s'est épanoui au fil de trois décennies de gestion collective de l'environnement que nous partageons, et alors que nous sommes confrontés à l'actuelle triple crise planétaire, nous sommes enhardis à en faire davantage en tant que continent, et nous le pouvons. La CCE aide nos trois pays à se hisser au sommet de l'action environnementale et climatique durant cette période critique, en accélérant nos efforts destinés à atténuer et à inverser les changements climatiques, de même qu'à mieux conserver, protéger et améliorer notre biodiversité et nos écosystèmes, tout en mettant à profit et en encourageant la force et la résilience de nos collectivités, en particulier celles qui sont les plus vulnérables.

Le présent **rapport du directeur exécutif au Conseil pour 2023** est plus particulièrement axé sur des thèmes particuliers, à savoir :

- *notre passé et les enseignements que nous en avons tirés,*
- *notre situation et notre action actuelles,*

mais surtout,

- *ce que nous entendons faire pour relever les plus grands défis environnementaux de notre époque.*

Je suis honoré d'être le dixième directeur exécutif de la CCE, à un moment où nos trois pays sont collectivement confrontés à de grands défis à relever pour remédier à la triple crise planétaire que nous connaissons en raison des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution.



Ayant à l'esprit l'urgence de cette situation, je me concentre résolument sur l'exploitation des capacités et de l'expérience passée de la CCE pour atteindre nos objectifs climatiques et environnementaux les plus ambitieux, et pour exécuter avec succès le **mandat que m'a confié le Conseil à titre de directeur exécutif**, centré sur la valeur de la CCE et sur sa capacité unique à promouvoir une action environnementale trilatérale en Amérique du Nord, et ce, en priorisant notamment les objectifs clés suivants :

- Assurer une gestion efficace des **ressources** de la CCE.
- Promouvoir les **priorités** régionales au moyen de projets efficaces, rentables et axés sur les résultats.
- Accroître la **visibilité** et la valeur unique de la CCE, tant à l'échelle continentale que mondiale.
- Renforcer **l'engagement** à l'égard des collectivités vulnérables.
- Donner plus d'ampleur aux fructueux **partenariats** de la CCE.

J'ai pris des mesures concrètes afin de partager ce mandat avec l'ensemble du personnel du Secrétariat, et d'intégrer ces objectifs dans toutes les activités de la CCE, en conformité et en complément de nos **plans stratégiques et opérationnels**. J'ai encouragé notre équipe à revoir régulièrement nos accords constitutifs, nos stratégies, nos plans, nos valeurs et le mandat du directeur exécutif, de sorte que nous collaborions tous ensemble à l'atteinte d'un but collectif.



Permettez-moi de vous exposer les grandes lignes de la manière dont la CCE progresse dans l'exécution de sa mission et dont nos travaux actuels sont axés sur la résolution de nos problèmes environnementaux les plus ardues sur le plan continental.

Étoffer les ressources de la CCE et renforcer l'équipe du Secrétariat

Le mandat actuel du directeur exécutif priorise la modernisation du travail du Secrétariat, l'amélioration de la transparence et de la reddition de comptes, la promotion d'une saine gestion financière et l'utilisation de la technologie d'une manière innovante, tout en favorisant un milieu de travail sain, respectueux, diversifié et productif.

Depuis mon arrivée à la fin du mois d'août 2022 — peu après la dernière session du Conseil à Mérida —, à la faveur d'actions horizontales et participatives au sein de l'équipe du Secrétariat et dans une perspective d'innovation, nous progressons vers la réalisation de ces objectifs et de *bien d'autres encore*.

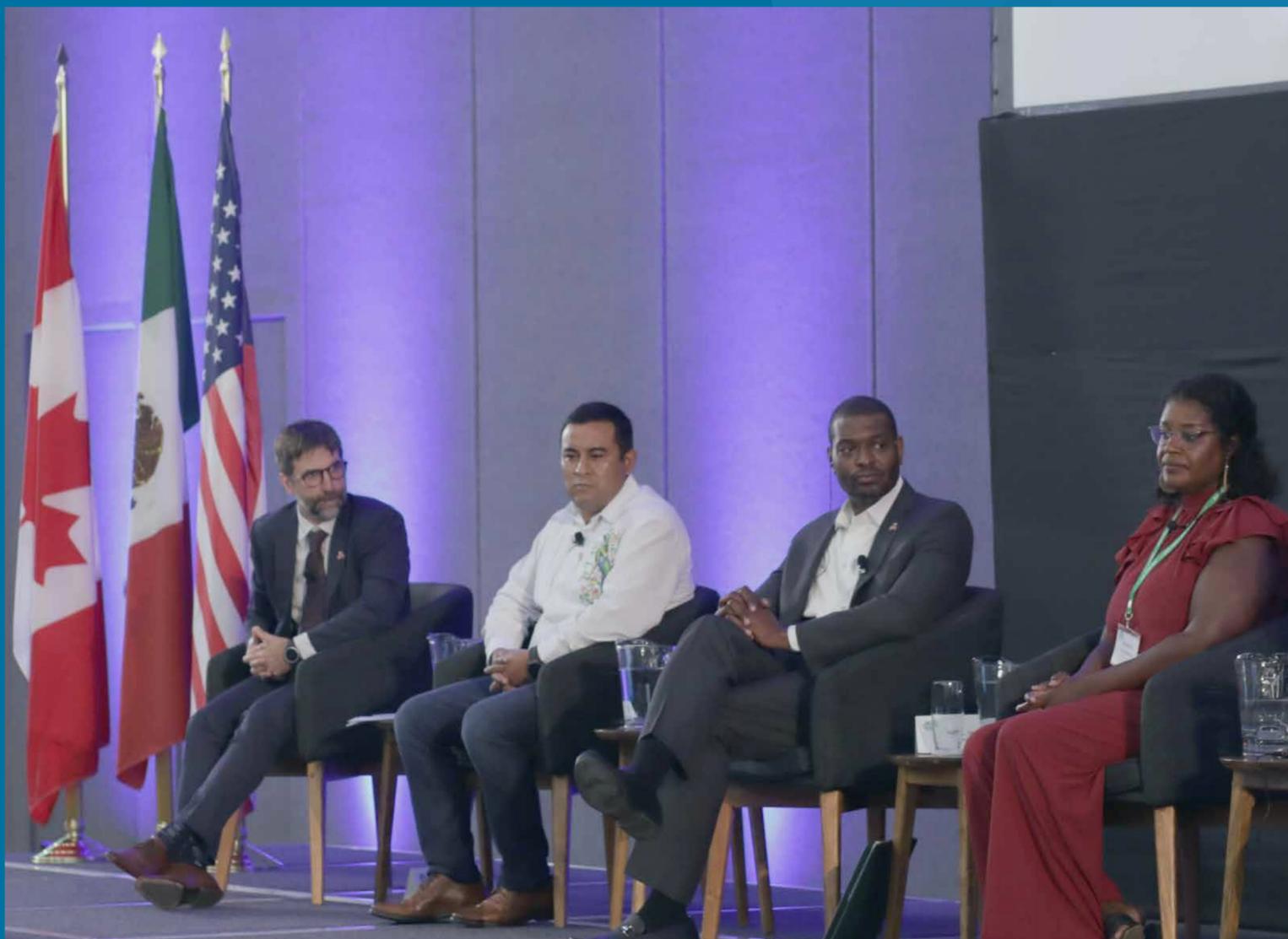
Nous avons vu un afflux de nouveaux professionnels de haut niveau, expérimentés et énergiques rejoindre les rangs du Secrétariat. Du fait qu'à présent, près des trois quarts des membres du personnel du Secrétariat sont des femmes et près du tiers sont des jeunes, nous insufflons une nouvelle énergie à notre équipe en promouvant la diversité, en introduisant de nouvelles approches de gestion et en encourageant l'innovation, le renforcement des capacités et le développement de l'équipe.

Au cours de l'année écoulée, nous avons travaillé avec diligence à l'élaboration et à la mise en œuvre de plusieurs nouvelles politiques administratives qui contribuent à rendre le travail du Secrétariat plus efficace, plus dynamique et plus attrayant, notamment les suivantes :

- Une nouvelle **politique de télétravail** qui tire des leçons de l'expérience acquise au cours de la pandémie de COVID-19, et qui favorise un milieu de travail hybride plus efficace, moins polluant et plus durable.
- Une **politique de mobilisation d'intervenants externes** qui fait en sorte que nos activités croissantes à l'*extérieur* de la CCE seront soigneusement et stratégiquement choisies et alignées sur notre mission et nos stratégies.
- Un nouveau **cadre relatif aux stages** qui vise à attirer davantage de jeunes de tout le continent soucieux d'une bonne intendance de l'environnement, ce qui contribuera à apporter un nouvel éclairage et à donner de l'expansion aux travaux dans le cadre de nos programmes, tout en développant de jeunes ambassadeurs de la CCE qui incarneront notre mission et diffuseront nos travaux tout au long de leur carrière.
- Récemment, nous avons entrepris d'élaborer une **stratégie en matière de genre et de diversité** afin de mieux intégrer les questions de genre, d'équité, de diversité et d'inclusion au sein de notre équipe et dans toutes les activités de la CCE.
- L'élaboration d'un nouveau **protocole relatif aux questions autochtones** point également à l'horizon; il visera à faire en sorte que la CCE mobilise ses partenaires autochtones de manière aussi appropriée et que respectueuse.

En outre, nous sommes en train de revoir les pratiques administratives et de rendement, d'explorer de nouvelles technologies, d'organiser des formations à l'intention de la direction et du personnel, et d'instaurer des processus pour assurer une utilisation beaucoup plus efficace de nos ressources, notamment les suivants :

- **Explorer de nouvelles pratiques de gestion du rendement** pour veiller à ce que les travaux de la CCE et la reconnaissance du rendement et du perfectionnement de l'équipe se fondent sur le mérite et soient mieux intégrés aux politiques de la CCE concernant le milieu de travail.
- **Envisager de nouvelles pratiques de gestion financière** pour ajouter de la valeur à toutes nos activités et améliorer la prévisibilité du processus budgétaire.
- **Mettre à jour notre guide et nos pratiques en matière d'acquisition de services de conseil** afin d'accélérer le processus de passation de contrats.
- **Instaurer de nouvelles politiques administratives internes** pour nous permettre d'exécuter plus efficacement notre mandat.
- **Explorer l'utilisation de technologies assistées par l'intelligence artificielle** dans les cas où elles peuvent améliorer l'efficacité de nos processus, par exemple dans le domaine de la traduction.
- **Renforcer les ressources en technologie de l'information (TI)** en vue de répondre aux normes et aux protocoles de sécurité actuels et d'assurer la continuité des activités.
- **Organiser des formations à l'intention des gestionnaires pour favoriser l'adaptation aux changements dans le milieu de travail** et étoffer les capacités de nos professionnels.
- Mettre sur pied des **formations à l'échelle de la CCE** (y compris à l'intention des Parties, du CCPM et du GSCET) afin d'exploiter le savoir-faire et les connaissances de nos employés et des partenaires externes que nous partageons avec l'équipe du Secrétariat ainsi qu'avec les autres organes de la CCE.



Progresser vers l'atteinte des priorités stratégiques

En sa qualité de principale organisation environnementale trilatérale du continent, et forte de trois décennies d'expérience en intendance de l'environnement nord-américain, la CCE poursuit sur la lancée de la collaboration et de la coordination historiques qui marquent les rapports entre nos trois pays dans le domaine de l'environnement.

Nous travaillons avec diligence à la réalisation de l'objectif de l'**Accord de coopération environnementale** (ACE), lequel consiste :

à renforcer l'efficacité de la coopération environnementale entre nos pays afin de conserver, de protéger et d'améliorer l'environnement, ainsi que de relever les défis et d'appliquer les priorités à l'échelle de l'Amérique du Nord en matière d'environnement.



Dans le cadre de mon mandat à titre de directeur exécutif de la CCE, donnant suite à la priorité de ce mandat consistant à *renforcer la raison d'être de la CCE sur le continent et dans le reste du monde, en resserrant les liens entre ses projets et ses activités et les cadres d'action, autant mondiaux que régionaux*, et ce, tout en tenant compte du fait que l'ACEUM reconnaît l'important rôle que jouent d'autres **accords environnementaux multilatéraux** dans la protection de notre environnement nord-américain, la CCE aide les trois pays à déterminer dans quels domaines nos compétences continentales en matière d'environnement, ainsi que notre long engagement envers une action environnementale concertée, peuvent contribuer à la réalisation des priorités établies et à la concrétisation des engagements mondiaux, régionaux et nationaux, existants ou nouveaux, qui sont pris dans les domaines de l'environnement et du climat.

Cela comprend, par exemple, la délimitation des domaines dans lesquels la CCE peut contribuer à faire progresser nos engagements climatiques respectifs en vertu de la **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**, contexte dans lequel la Commission participe directement à des tribunes comme les sommets mondiaux sur le climat (les Conférences des Parties [CdP]), ou encore la caractérisation des manières dont la CCE peut mieux servir de vecteur afin d'aider à concrétiser les engagements que les présidents du Mexique et des États-Unis ainsi que le premier ministre du Canada ont pris, lors des **sommets des dirigeants nord-américains (SDNA)**, en vue de résoudre nos problèmes et de relever nos défis environnementaux les plus urgents, lesquels évoluent rapidement et sont considérés comme prioritaires. Cela inclut notamment les nouveaux travaux que nous entreprenons pour dresser un plan d'action relatif à l'adaptation climatique, mettre en place un système d'alerte précoce concernant les phénomènes météorologiques extrêmes et promouvoir des solutions d'adaptation aux changements climatiques en Amérique du Nord.

En ce moment charnière, où l'aggravation rapide de l'urgence climatique exige que nos trois pays agissent promptement pour adopter des mesures plus ambitieuses dans ce domaine et en fassent davantage pour protéger notre environnement et nos collectivités vulnérables, la CCE aide nos pays à faire face à la situation sur le plan continental, en favorisant par ailleurs une identité nord-américaine qui repose sur le travail concerté que nous accomplissons pour préserver l'environnement que nous partageons, nos liens communs et notre esprit de collaboration.



À la CCE, nous prenons appui sur nos connaissances et nos expériences antérieures pour faire progresser la gestion trilatérale de l'environnement, mais aussi en puisant dans notre savoir-faire technique, en tirant parti des outils que nous avons mis au point au cours de trois décennies de coordination et de collaboration trilatérales, et en utilisant toutes les ressources à notre disposition afin de donner suite aux priorités actuelles suivantes sur le plan continental, y compris pour faire face à l'urgence climatique :



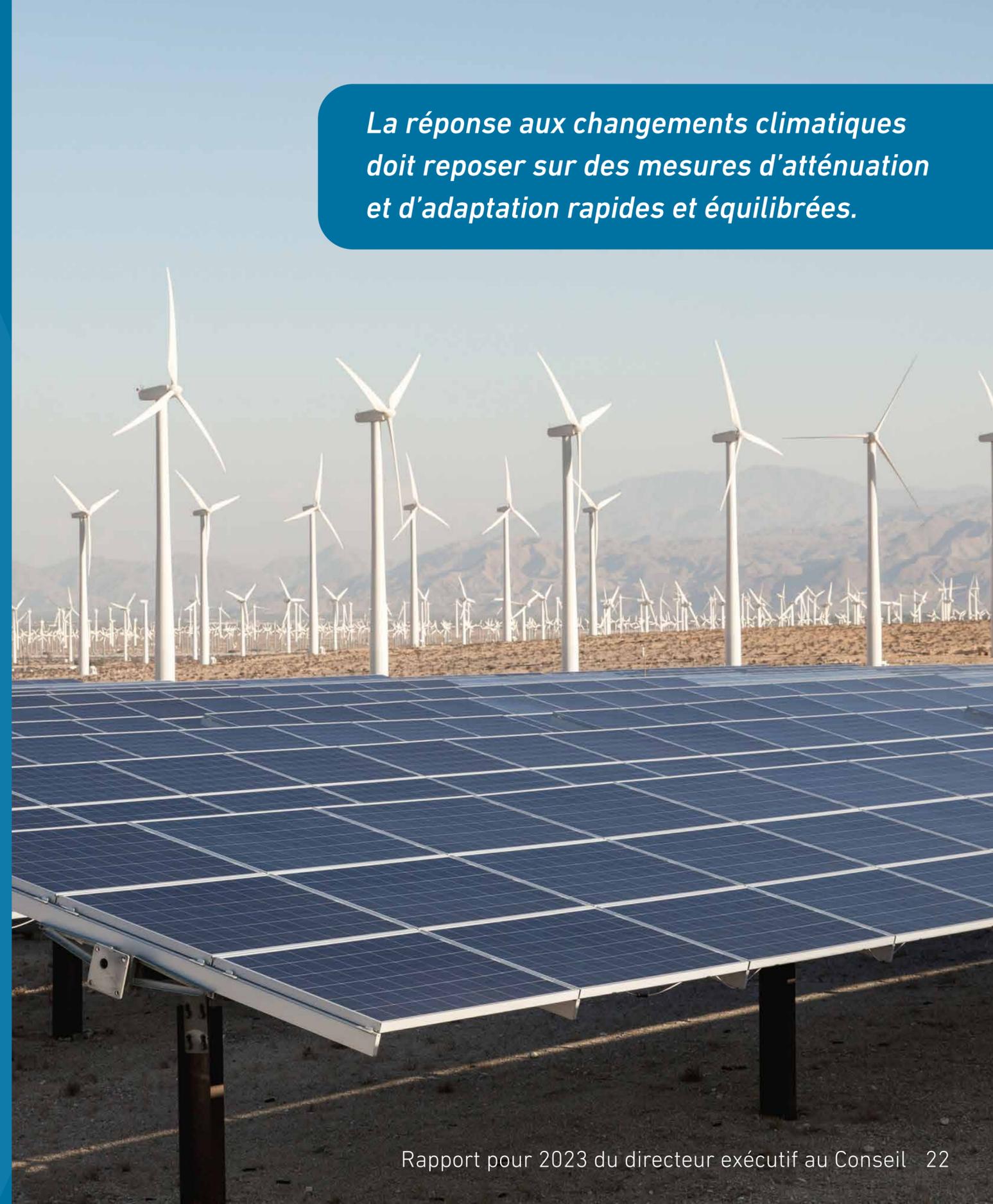
- **Exploiter les données environnementales** afin de mieux éclairer nos actions et de mettre à profit les compétences que nous avons acquises pour réagir face aux nouvelles tendances qui se dessinent et aux nouvelles possibilités qui s'offrent.
- **Assurer le suivi des principaux polluants climatiques et environnementaux** afin de mieux comprendre les actuelles tendances climatiques et leur évolution rapide, et de mener des interventions trilatérales en riposte aux nouveaux risques environnementaux et climatiques.
- **Exercer une surveillance des espèces et des écosystèmes partagés** afin de déceler les nouveaux besoins et les nouvelles possibilités découlant de l'évolution de notre climat, de manière à mieux protéger et conserver nos ressources biologiques exposées à des risques accrus, tout en bénéficiant des services qu'elles assurent et des avantages qu'elles offrent.
- **Améliorer notre connaissance de nos économies et de la multitude de modes de vie au sein de notre continent** afin de caractériser et d'accélérer notre transition à des économies plus vertes et plus durables, tout en explorant des options stratégiques qui prennent en compte les synergies potentielles d'une action trilatérale commune.
- **Fournir des orientations dans une perspective trilatérale** aux responsables des politiques de nos trois pays sur les moyens d'**accroître la protection de l'environnement** là où le besoin se fait le plus sentir.

Faire progresser les stratégies d'action climatique

La *décarbonation* est une mesure prioritaire de premier plan en matière d'atténuation des changements climatiques, dans nos trois pays et dans le monde entier. La CCE, par le truchement de ses programmes, activités et partenariats, s'attache à amener les pays d'Amérique du Nord à travailler ensemble en vue de rendre plus efficaces les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'accroissement des efforts de décarbonation — en étudiant, en particulier, les interventions à mener et les occasions à saisir pour favoriser une transition rapide et plus efficace de nos trois pays à des économies à émissions de carbone faibles ou nulles.

Toutefois, la science climatique récente est très claire, et nos trois pays ont dûment reconnu que *la décarbonation à elle seule ne suffit pas*. Les meilleures données scientifiques disponibles, provenant du GIEC et d'autres organismes, montrent que nous devons rapidement réduire les émissions d'autres *super-polluants climatiques*, qui sont encore plus dangereux, et agir concrètement pour *refroidir notre climat* et *protéger les écosystèmes essentiels* qui servent de puits de carbone et d'autres GES. Nous devons mener ces activités de front, *tout en renforçant la résilience de nos collectivités* et *en atténuant les conséquences climatiques qu'elles subissent, notamment les collectivités les plus vulnérables*.

La réponse aux changements climatiques doit reposer sur des mesures d'atténuation et d'adaptation rapides et équilibrées.



En résumé, notre stratégie climatique doit répondre à plusieurs objectifs concomitants : **atténuer** les émissions des puissants GES; **refroidir** notre environnement; **capter** les émissions; **aider** nos collectivités à devenir plus résilientes et à **s'adapter** aux changements climatiques.

Ainsi, me fondant sur l'appel à l'action lancé par nos dirigeants dans les engagements mondiaux, nationaux et régionaux à lutter plus ardemment contre les changements climatiques, prenant pour assise nos accords trilatéraux qui enjoignent de protéger et de préserver notre environnement, et à titre de directeur exécutif de la CCE, *je lance à notre équipe et à nos partenaires le défi de mieux utiliser nos ressources pour en accomplir davantage dans le domaine de l'action climatique*, en aidant en particulier nos Parties à recenser les domaines prioritaires dans lesquels, grâce aux ressources de la CCE et à ses travaux programmatiques à l'échelle de l'Amérique du Nord, celle-ci pourra atteindre plus rapidement ses objectifs climatiques.

Dans cette perspective, les domaines potentiels sur lesquels portent notre mission et nos travaux comprennent des activités susceptibles d'approfondir notre collaboration trilatérale en vue de réduire les émissions de polluants climatiques puissants et de courte durée de vie tels que :

- le **méthane** (principal composant du gaz naturel), un gaz à effet de serre 86 fois plus puissant que le CO₂ sur une période de 20 ans;
- les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, notamment les **hydrofluorocarbones** (HFC) que l'on trouve uniquement dans les réfrigérants, qui peuvent s'avérer jusqu'à *des dizaines de milliers de fois plus puissants* que le CO₂ — et qui sont à juste titre désignés comme prioritaires dans l'ACEUM et l'ACE;
- le **carbone noir** (aussi appelé la « suie »), qui contribue notablement à l'accélération du réchauffement de l'Arctique, à la fonte des glaciers, à l'élévation du niveau de la mer et à la détérioration de la qualité de l'air, avec son cortège d'effets dévastateurs sur la santé humaine dans certaines de nos collectivités les plus défavorisées.

Dans la **Déclaration des dirigeants nord-américains, à la fin du Sommet de 2016**, ceux-ci ont appelé à une réduction radicale sur le continent des émissions de ces polluants climatiques à courte durée de vie. Les nouvelles données scientifiques ont confirmé que, sous l'effet des mesures actuellement à notre disposition qui seront mises en œuvre au cours des deux prochaines décennies, la lutte contre les polluants climatiques à courte durée de vie ne pourra permettre d'éviter un réchauffement supplémentaire de 0,6 °C d'ici 2050.



Il est essentiel d'atteindre ces objectifs si nous voulons nous rapprocher le plus possible de la trajectoire d'une hausse se limitant à 1,5 °C. C'est également un domaine où l'Amérique du Nord (et plus particulièrement la CCE) dispose d'un avantage et d'une longueur d'avance sur les autres parties du monde, et où nous devenons *le leader mondial et le facilitateur* d'une coalition de bonnes volontés souhaitant en faire davantage en matière de climat. C'est dans cet esprit que la CCE a récemment joint les rangs de la *Coalition pour le climat et l'air pur (CCAP)* des Nations Unies, fondée par certains des pays les plus engagés dans la lutte contre les changements climatiques, et dont font partie nos trois pays nord-américains. Au sein de ce partenariat mondial, la CCE peut mettre à profit son expérience en suivi des principaux polluants climatiques afin de créer et de fournir des outils de cartographie par système d'information géographique (SIG), et de faire bénéficier d'autres instances de son expérience dans le domaine de la réduction des émissions de carbone noir, tout en contribuant à faire progresser des interventions et des efforts mondiaux plus efficaces axés sur la réduction des polluants climatiques de courte durée de vie (PCDV).

En complément de ses travaux sur *l'atténuation des changements climatiques*, qui portent sur la réduction des émissions de GES à la grandeur du continent, la CCE est activement engagée dans des activités qui visent à soutenir et à faire avancer *l'adaptation à ces changements*. À la suite de la **Déclaration commune des dirigeants nord-américains qui a clos leur Sommet de 2021**, le Conseil de la CCE s'est réuni et a réaffirmé la nécessité de s'attaquer d'urgence aux effets dévastateurs des changements climatiques sur la salubrité, la sécurité ainsi que le bien-être socioéconomique et environnemental de nos collectivités. En 2022, le Conseil a annoncé le lancement d'un *projet sur l'adaptation aux changements climatiques* destiné à renforcer les capacités d'intervention et d'adaptation de nos trois pays face aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes, en coordonnant beaucoup mieux les systèmes d'alerte précoce, la planification de l'adaptation et la gestion des situations d'urgence, et en favorisant des *solutions d'adaptation innovantes et fondées sur la nature*.



L'un des principaux objectifs de ce projet, que la CCE est en train d'élaborer, consiste à accroître l'efficacité des modes de communication et de collaboration dans les trois pays et entre eux, afin de prévenir et de réduire les répercussions des événements extrêmes et de protéger les collectivités touchées.

Nos travaux sur l'adaptation aux changements climatiques sont bien illustrés par l'engagement de la CCE à faire progresser la *justice environnementale* par le truchement de son programme de subventions *EJ4Climate* (Justice environnementale et résilience climatique), qui est un élément clé de notre action dans ce domaine. Ce programme aide les collectivités à faire face aux répercussions des changements climatiques en élaborant des solutions visant la résilience et la capacité d'adaptation des collectivités locales, à savoir des solutions pouvant être appliquées dans d'autres collectivités afin d'atténuer les conséquences climatiques de plus en plus importantes.

Ces projets et d'autres activités de la CCE que nous menons actuellement contribuent directement à répondre à l'urgence de la crise climatique. Nous pouvons faire progresser ces stratégies climatiques, ainsi que bien d'autres, en étoffant les programmes et projets que la CCE réalise de longue date, mais aussi en travaillant avec les Parties pour déterminer de nouvelles approches conformes aux engagements actuels et nouveaux pris par nos pays à l'égard de l'action climatique mondiale, dans le but de contribuer à réduire les émissions, d'aider les collectivités à accroître leur résilience au climat, d'atténuer les répercussions climatiques et de promouvoir le refroidissement du climat. Cela peut notamment se faire par la voie d'activités auxquelles nous nous consacrons déjà ou que nous explorons actuellement, telles que les suivantes :

- Recenser les pratiques exemplaires qui permettent de **réduire les polluants climatiques les plus puissants**.
- Trouver des **solutions fondées sur la nature** qui peuvent rapidement **contribuer à** refroidir la planète et à renforcer la résilience au climat.
- Promouvoir la **conservation** afin de protéger et de soutenir les écosystèmes et les espèces.
- Encourager les communautés de pratique afin qu'elles assurent une meilleure gestion des aires protégées.
- Prendre en compte les précieux **points de vue des Autochtones et leurs connaissances écologiques traditionnelles** dans la recherche de solutions aux problèmes que pose le climat.
- Renforcer la **préparation aux catastrophes** en mettant au point des **systèmes d'alerte précoce** aux répercussions climatiques.
- **Réduire la perte et le gaspillage d'aliments** afin d'éviter leurs effets néfastes sur le climat en promouvant une **gestion plus durable des ressources**.
- Promouvoir la **transformation du recyclage en Amérique du Nord** et la transition générale à une **économie plus circulaire**.
- Mener des activités de **sensibilisation** et de **promotion relatives à l'éducation environnementale** de manière à fournir aux Nord-Américains des outils leur permettant de contribuer à l'élaboration de solutions visant à relever les défis environnementaux qui nous sont communs.
- **Promouvoir la justice environnementale, l'équité et l'inclusion, en particulier** dans les collectivités vulnérables et mal desservies.

Améliorer la visibilité, la mobilisation des collectivités, la sensibilisation et les partenariats



La réussite de la CCE repose sur ses réseaux trilatéraux de mobilisation, la priorisation et la mise à profit des relations avec ses partenaires dans les trois pays, la promotion de la mobilisation des collectivités autochtones, la participation des jeunes et la sensibilisation du secteur privé. En nous inspirant du mandat du directeur exécutif qui consiste à *accroître la visibilité de CCE à l'échelle continentale et internationale*, nous envisageons de conclure de nouveaux partenariats et d'élargir notre présence dans les médias sociaux afin de tirer plus avantageusement parti des résultats de nos activités passées, présentes et futures à l'échelle continentale et mondiale.

Voici certaines des tribunes auxquelles la CCE participe :

- Les **sommets sur le climat de la CCNUCC** (dont la **CdP 27, à Charm el-Cheikh**), où nous nous employons à donner un rayonnement mondial à nos activités en **diffusant** les travaux trilatéraux de la CCE et en les **partageant** avec d'autres régions qui se tournent vers elle pour s'informer sur les pratiques exemplaires.
- Les **sommets de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique** (dont la **CdP 15, à Montréal**), où nous établissons des contacts avec la société civile et des



Lors de la CdP 27 de la CCNUCC à Charm el-Cheikh, la CCE a organisé une table ronde sur son rôle dans la promotion de l'action climatique à l'échelle nord-américaine. Les représentants suppléants Stephen de Boer, Miguel Ángel Zerón et Jane Nishida, ainsi que Felicia Marcus, membre du CCPM, et Kerry Ann Charles, collaboratrice de la CCE, y ont participé.

partenaires intergouvernementaux afin de les renseigner sur nos travaux consistant à protéger les écosystèmes et à promouvoir la conservation de l'environnement, ainsi que sur d'autres domaines d'intervention en fonction du Cadre mondial de la biodiversité et de l'objectif « 30 x 30 ».

- La **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)**, qui a mis en relief des approches efficaces pour faire face à l'urgence climatique sur ces territoires.
- La **Coalition pour le climat et l'air pur (CCAP)**, au sein de laquelle des partenaires internationaux se sont rassemblés pour promouvoir des mesures et des efforts mondiaux plus efficaces dans le but de réduire les **polluants climatiques de courte durée de vie** tels que le méthane, le carbone noir et les hydrofluorocarbones (HFC).
- Un nouveau protocole d'entente conclu avec le **Bureau régional pour l'Amérique du Nord du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)** afin de faire progresser les activités de collaboration continentale en faveur de la lutte contre la triple crise planétaire que suscitent les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution, tout en assurant la promotion de la justice environnementale et la prise en compte des connaissances écologiques traditionnelles.

Collaborer dans le domaine de la formation et du renforcement interorganisationnel des capacités

Dans le but de *promouvoir un milieu de travail plus efficace et plus productif*, nous organisons des formations pour notre personnel sur d'importantes questions de politique et de gestion, et nous préconisons une plus grande collaboration entre les organes constitutifs de la CCE, ainsi qu'avec des partenaires externes et dans le cadre de leurs activités. Nous encourageons notamment des échanges interorganisationnels plus soutenus entre notre **Comité consultatif public mixte (CCPM)** et notre **Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET)**, qui ont maintenant commencé à tenir régulièrement des réunions conjointes, créant ainsi un nouveau milieu de travail collaboratif qui permet de tirer beaucoup mieux parti des connaissances et des capacités respectives de l'ensemble diversifié que forment nos spécialistes de l'environnement. Nous lançons également une série de séminaires sur le renforcement des capacités à l'échelle de la



CCE avec des intervenants internes et externes, afin de mettre à profit nos connaissances internes dans l'ensemble de la Commission ainsi que celles de nos partenaires externes, dans le but de susciter un partage et un étoffement de ce savoir au sein de tous les organes de la CCE, à savoir le CCPM, le GSCET et les représentants du Conseil par l'intermédiaire du **Comité permanent général**.

Nouer des liens avec les collectivités vulnérables et intégrer la justice environnementale, la jeunesse et l'égalité des genres

Le mandat que le Conseil a conféré au directeur exécutif exhorte également à former des liens permanents et plus étroits avec les collectivités vulnérables. À cette fin, nous donnons la priorité à des interactions approfondies de la CCE avec les jeunes, non seulement en intégrant progressivement de jeunes talents des trois pays dans notre équipe (environ un tiers du personnel de la CCE est aujourd'hui âgé de moins de 35 ans, et cette proportion *est en croissance*), mais aussi dans le cadre de projets réalisés en collaboration avec nos partenaires.

Nous interagissons également avec des collectivités de toute l'Amérique du Nord pour faire progresser la justice environnementale, en promouvant l'équité sociale et en contribuant à renforcer la résilience climatique.



Dans ce but, nous élargissons notre action afin de solliciter la participation des collectivités soucieuses de justice environnementale et d'autres acteurs nord-américains à notre *Réseau de collectivités pour la justice environnementale*, et ce, en formant de nouveaux partenariats axés sur la justice environnementale dans chacun de nos trois pays pour susciter une meilleure connaissance de nos priorités et de nos activités dans ce domaine.

Le mandat du directeur exécutif consiste également à assurer l'égalité des genres et la diversité au sein de la CCE et, en réponse à cette visée, nous élaborons actuellement une nouvelle politique relative au genre et à la diversité à l'intention de notre personnel. Mais là encore, *nous pouvons en faire davantage*. C'est pourquoi nous prenons des mesures pour intégrer plus efficacement dans nos travaux les *intervenants LGBTQ*, ainsi que les questions et autres considérations qui préoccupent cette communauté. Pour atteindre cet objectif, nous pressentons de nouveaux partenaires compétents en matière de questions touchant les membres de la communauté LGBTQ qui sont en rapport avec l'environnement et le climat dans nos trois pays.

Encourager la participation du secteur privé

L'ACEUM souligne l'importance de promouvoir la *responsabilité sociale des entreprises*, leur conduite responsable et leur adhésion aux normes et aux lignes directrices internationalement reconnues afin de renforcer la cohérence entre les objectifs économiques et environnementaux. Dans ce contexte, l'importance que revêtent pour la CCE la participation du secteur privé et les partenariats avec ce secteur a été clairement établie dans le nouvel *Accord de coopération environnementale* (ACE), de même que dans le Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025.

Les sociétés industrielles et les entreprises locales constituent des éléments essentiels du tissu social et économique de la société. Elles sont actives dans toutes les collectivités du continent et elles fournissent des moyens de subsistance à la population. Ces sociétés et entreprises, qui sont disséminées tant dans de petites collectivités que dans de grandes agglomérations, et sont établies autant dans des zones urbaines que dans des régions éloignées et isolées, contribuent à la prospérité des trois pays nord-américains et de leurs citoyens,

notamment grâce à la mise au point d'innovations durables et à une intention de croissance verte. Néanmoins, les activités économiques peuvent également avoir des répercussions néfastes sur l'environnement, ainsi qu'engendrer des injustices sociales dont souffrent les personnes qui sont touchées de manière négative ou disproportionnée par ces répercussions ou par des conditions économiques inégales.

Le secteur privé, qu'il travaille de pair avec les pouvoirs publics ou de son propre chef dans le cadre de ses activités commerciales et de ses efforts axés sur le développement durable, a un rôle crucial à jouer dans l'avancement de l'action climatique, ainsi que dans la création des conditions structurelles et culturelles nécessaires à la promotion de l'équité sociale et environnementale des éléments qui s'avèrent essentiels si nous voulons atteindre nos objectifs continentaux et mondiaux en matière d'environnement et de climat.

Ce secteur prend déjà volontairement des mesures qui favorisent la gouvernance économique, sociale et entrepreneuriale

(GESE), l'établissement de rapports sur le développement durable, l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises et des systèmes de GESE, ainsi que la divulgation des émissions et des risques climatiques, et ce, en vue de faire progresser l'atteinte des objectifs de développement durable et des cibles mondiales en matière de climat.

Dans ce contexte, la CCE promeut le dialogue avec le secteur privé dans le but d'explorer les domaines dans lesquels nos objectifs, cibles, programmes et projets peuvent prendre en considération les acteurs de ce secteur et d'assurer leur participation de manières mutuellement avantageuses pour encourager des pratiques commerciales plus durables. À cette fin, nous sommes en train de mettre la dernière main à notre *stratégie de mobilisation du secteur privé* et nous étudierons cette année des moyens de mieux impliquer les acteurs de ce secteur dans le dessein de soutenir et de favoriser leur participation accrue à la réalisation des priorités environnementales trinationales dans le cadre de la CCE.

Faire participer les gouvernements et les administrations infranationales à l'action continentale et mondiale en faveur du climat

Une grande partie des travaux stratégiques de la CCE dans le cadre de ses programmes repose sur l'implication et l'action aux échelons fédéral et trinational. Cependant, la réalisation des projets et des programmes de la CCE mise, depuis sa création et maintenant encore, sur la participation des administrations locales aux échelons étatique, provincial, territorial et municipal au sujet de questions liées, par exemple, à la gestion des déchets, à la chaleur extrême et à la justice environnementale.

L'Accord de coopération environnementale, plusieurs déclarations consécutives à des sommets des dirigeants nord-américains, ainsi que des traités internationaux auxquels ont adhéré nos trois pays, exhortent clairement à promouvoir les partenariats et l'établissement de liens et d'autres nouveaux canaux et modes de coopération et de participation avec les gouvernements nationaux et infranationaux en vue de favoriser une élaboration et un échange plus efficaces de pratiques exemplaires et d'informations environnementales.



Le directeur exécutif de la CCE anime une table ronde au Sommet des villes des Amériques à Denver, au Colorado, sur la restauration naturelle des milieux urbains et la justice environnementale.

La CCE met désormais à profit une riche histoire de mobilisation des acteurs infranationaux et examine de nouvelles possibilités, dans les nouveaux espaces qui se constituent, de conclure des partenariats avec les gouvernements nationaux et infranationaux, notamment : en prenant part à des tribunes infranationales portant sur le climat et d'autres priorités environnementales, en mobilisant des acteurs infranationaux dont les préoccupations rejoignent bon nombre des priorités stratégiques de la CCE, en communiquant au moyen des réseaux de ces acteurs, et en favorisant les relations directes de la Commission avec les instances infranationales, qu'il s'agisse de relations qu'elle a cultivées au fil des ans ou qu'elle entreprend maintenant de nouer.

Favoriser la collaboration avec le Comité sur l'environnement établi en vertu de l'ACEUM

Des relations fluides de collaboration avec les divers organes associés à l'ACEUM sont fondamentales pour que la CCE puisse s'acquitter de son mandat nord-américain et pour qu'elle puisse tous nous aider à donner suite aux nouvelles attentes trilatérales formulées dans l'*Accord de coopération environnementale* (ACE). La CCE s'emploie à favoriser des communications productives et constructives avec les organes qui lui sont associés dans le cadre de cet accord, en particulier le **Comité sur l'environnement** établi en vertu de l'ACEUM.

Au cours de l'année écoulée, la CCE a déjà participé à trois réunions avec de tels partenaires :

- La première réunion annuelle du **Comité sur l'environnement** qui a eu lieu l'an dernier à Mexico.
- La réunion de la **Commission du libre-échange** qui s'est tenue au début de cette année à La Jolla, en Californie.
- Une réunion de travail organisée au Secrétariat avec des membres du Comité sur l'environnement.



Travailler de concert avec le Comité consultatif public mixte



Le Comité consultatif public mixte (CCPM) continue de jouer un rôle clé dans le soutien de la mission de la CCE, en aidant celle-ci à accroître la participation active du public auprès des principaux acteurs environnementaux du continent, et en formulant des avis au Conseil sur de nouvelles questions ainsi que sur les priorités nord-américaines.

Cette année, nous avons accru nos efforts en vue d'assurer la participation d'autres organes de la CCE aux activités du CCPM, en particulier le *Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles* (GSCET). Avec la nouvelle présidente du CCPM pour l'année en cours, Octaviana Trujillo, qui est une universitaire et une dirigeante autochtone hautement estimée, nous faisons progresser la collaboration d'une manière plus efficace, par exemple sous forme de réunions conjointes du CCPM et du GSCET, ce qui engendre une implication plus stratégique, plus collaborative et plus intégrée.

Cette année également, le CCPM a réalisé plusieurs activités de consultation importantes et a fait progresser des

programmes qui fournissent d'importantes informations au Conseil et au Secrétariat, notamment sur les questions suivantes :

- La création d'un *réseau de collectivités pour la justice environnementale*.
- Le *rôle des ports dans la lutte contre les changements climatiques*, en particulier sous l'angle des solutions qui pourraient conduire à une atténuation de ces changements et à une réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques qui ont des répercussions négatives sur les collectivités environnantes.
- La promotion de *la consommation responsable de produits ligneux* et de la gestion durable des forêts.



Promouvoir les connaissances écologiques traditionnelles et la mobilisation des populations autochtones

La prise en compte des connaissances écologiques traditionnelles constitue l'une des principales priorités de l'ACEUM, qui reconnaît l'importance de respecter, de préserver et de maintenir les pratiques des peuples autochtones et des collectivités locales, lesquelles incarnent des modes de vie traditionnels et contribuent à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles, de même qu'à notre lien avec notre mère Nature. En conséquence, la mobilisation des peuples autochtones constitue une priorité absolue dans toutes les activités de la CCE. Étant donné les vents favorables qui soufflent dans les trois pays en faveur d'une participation accrue de ces peuples en Amérique du Nord, nous encourageons des interactions encore plus ambitieuses avec le GSCET au sein de toute la famille que constitue la CCE, sans oublier le bureau du directeur exécutif, le Secrétariat et nos partenaires nord-américains.

Dans cet esprit, lors des récentes réunions conjointes du GSCET et du CCPM au Secrétariat, les membres du GSCET ont souligné l'importance que revêt pour la CCE le fait de donner plus de visibilité aux ressources, aux activités et aux stratégies autochtones, notamment par les moyens suivants :

- Étoffer les ressources autochtones offertes sur le site Web de la CCE.
- Instituer une politique interne et des mesures de renforcement des capacités en ce qui a trait à la prise en compte des points de vue autochtones.
- Favoriser le transfert intergénérationnel de connaissances dans le cadre des projets de la CCE.
- Rédiger et adopter un protocole énonçant des moyens plus adéquats de susciter la mobilisation des collectivités autochtones des trois pays.
- Élaborer une *stratégie concernant la mobilisation des peuples autochtones* par la CCE.

Le directeur exécutif et le Secrétariat, par l'intermédiaire de l'agente en connaissances écologiques traditionnelles et en affaires autochtones, travailleront avec le GSCET et en consultation avec les représentants suppléants du Conseil, en vue d'examiner des moyens de donner suite à ces appels à l'action.

Principaux points saillants du programme de travail de la CCE depuis la dernière session du Conseil

Le rapport annuel de la CCE décrit plus complètement le grand nombre d'activités, de programmes et de projets dont la Commission assure l'exécution dans le cadre de son Plan opérationnel. Je n'entrerai donc pas ici dans les détails de notre riche programmation, cependant, j'aimerais mettre en relief certains des principaux éléments, passés et nouveaux, de nos programmes et projets qui sont non seulement essentiels à notre mission et à notre vision, mais aussi indispensables pour donner suite aux nouvelles priorités nord-américaines, dont une lutte plus efficace contre les changements climatiques.



Progression de la justice environnementale et de l'action communautaire



Depuis 2021, l'Amérique du Nord priorise à l'échelle trilatérale l'action en faveur de la justice environnementale et l'engagement auprès des collectivités locales, en soutenant les

collectivités mal desservies et vulnérables ainsi que les peuples autochtones, dont beaucoup se trouvent aux premières lignes des changements climatiques, mais qui ont également des contributions inestimables à apporter dans la lutte contre les présentes crises planétaires.

La CCE s'attache actuellement à relever nos défis environnementaux et climatiques selon les manières suivantes : en intensifiant les efforts nord-américains de collaboration destinés à

favoriser la mobilisation communautaire — en particulier, en trouvant des moyens plus efficaces de donner suite à de nouvelles priorités importantes telles que les interventions face aux phénomènes météorologiques extrêmes —; en appliquant des solutions fondées sur la nature au niveau communautaire, par la prise de mesures qui présentent des avantages sur les plans climatique, social et économique, et qui peuvent également faire progresser la justice environnementale.

À cette fin, la CCE encourage un apprentissage local concret, axé sur le partage des connaissances, la sensibilisation, le renforcement des capacités et la mobilisation des jeunes au profit des collectivités qui en ont le plus besoin. Les activités de premier plan suivantes vont précisément dans ce sens :

- Le **programme de subventions EJ4Climate**, qui compte actuellement 29 projets en cours en Amérique du Nord et qui a pour objet de renforcer la résilience climatique et de faire progresser la justice environnementale.
- Le **Réseau de collectivités pour la justice environnementale**, un projet qui conduira à la constitution d'un réseau de représentants de collectivités autochtones et/ou de collectivités vulnérables, défavorisées et mal desservies, et qui servira de lieu d'échange et de diffusion des compétences respectives des participants dans le domaine communautaire.
- Le sixième cycle du **Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE)**, qui met l'accent sur les projets favorisant la mobilisation communautaire et la promotion de partenariats.

Encouragement de la mobilisation des jeunes

La CCE s'est engagée à impliquer les jeunes, et l'un de ses principaux moyens pour y parvenir est son programme annuel Défi innovation jeunesse. La septième édition de ce Défi continue d'appuyer l'action et l'inclusion des jeunes afin qu'ils partagent leurs solutions nouvelles, innovantes et audacieuses destinées à relever les défis environnementaux sur le continent. Le mandat conféré au directeur exécutif indique clairement que cette priorité doit se situer au cœur de tous nos projets et activités et, au cours des périodes à venir, des engagements supplémentaires viendront réaffirmer notre implication à l'égard des jeunes. De plus, nous sommes déterminés à intégrer un plus grand pourcentage de jeunes dans notre personnel, qui compte aujourd'hui tout près de 40 % d'employés de moins de 35 ans.

Que ce soit au moyen de concours, de la mobilisation du public, de programmes de subventions, de stages ou de conseils éclairés, nous incitons les particuliers et les organisations qui s'intéressent à l'autonomisation des jeunes à prendre part à nos travaux. Nous nous réjouissons toujours de voir des jeunes participer à chacun de nos projets et les invitons à le faire.



Surveillance et gestion de l'environnement nord-américain au moyen des données et de la technologie SIG

L'un des principaux rôles de la CCE dans la mise en œuvre de l'ACEUM consiste à aider nos trois pays à mieux coordonner et interpréter les tendances, les répercussions et les pratiques exemplaires en vue d'élaborer des stratégies de gestion de notre environnement commun. Depuis ses toutes premières années d'activité, et en prenant appui sur ses partenariats collaboratifs dans les trois pays, la CCE a acquis des compétences de haut niveau et a noué de multiples liens avec des partenaires et des réseaux dans le but de cartographier l'environnement que nous partageons, en utilisant des systèmes d'information géographique (SIG) et des technologies géospatiales de pointe. On peut en

observer d'excellents exemples dans l'*Atlas environnemental nord-américain* et le *Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre* (NALCMS), qui sont deux produits phares de la Commission. Ces deux systèmes fournissent des informations inestimables sur les modes d'utilisation des terres et les changements dans la couverture terrestre, qui permettent de mieux connaître la dynamique de l'aménagement du territoire et des changements d'affectation des terres au fil du temps, et qui éclairent considérablement la prise de décisions à tous les niveaux dans des domaines tels que les aires protégées, la gestion et la conservation des écosystèmes, l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation à ces changements et l'étalement urbain.

La CCE travaille avec des partenaires dans les trois pays en vue de hausser à de nouveaux niveaux les capacités en matière de SIG et de cartographie. Dans cette optique, elle examine de quelle façon il serait possible d'utiliser les données géospatiales qui ont été recueillies collectivement et de manière concertée, ainsi que les outils d'analyse qui ont été mis au point pour les besoins de la cause, dans la perspective d'accroître l'efficacité des interventions en réponse à l'urgence climatique actuelle, et en axant par exemple les efforts sur les nouveaux polluants prioritaires comme **le méthane et d'autres polluants climatiques de courte durée de vie.**

Suivi et déclaration des polluants industriels rejetés et transférés en Amérique du Nord



Dans le cadre du projet de longue date que constitue le *Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants* (RNARTP) de la CCE, qui a été mis sur pied dès 1995, nous continuons à fournir un service essentiel aux décideurs et aux intervenants de tout le continent en compilant et en analysant les données des registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) instaurés à l'échelle nationale, et en facilitant l'accès du public aux données sur les polluants industriels potentiellement dangereux, ainsi qu'aux informations et analyses connexes sur ces polluants et leurs mouvements, sur leurs risques pour la

santé et sur l'évolution de leurs émissions. Le RNARTP nous aide aussi à déceler les lacunes au niveau trinational, là où la déclaration, le suivi et la surveillance pourraient s'améliorer. Il nous aide en outre à faire progresser la justice environnementale en nous permettant d'utiliser les données relatives à la pollution pour attirer l'attention sur l'exposition des collectivités à des contaminants dangereux.

Rendre visible l'invisible, en identifiant les sources d'émissions et d'autres polluants (en particulier, les nouveaux polluants prioritaires comme le méthane), en utilisant les données en provenance de toute l'Amérique du Nord pour accélérer les efforts régionaux que nous déployons en vue de réduire les polluants climatiques les plus puissants et de mieux gérer les déchets dangereux et les émissions nocives, et en veillant à assurer un partage et un échange d'informations avec d'autres structures de collecte de données et de surveillance : voilà autant de moyens par lesquels la CCE peut contribuer de manière encore plus décisive afin d'appliquer les priorités environnementales et climatiques les plus importantes. Dans les années à venir, on peut s'attendre à ce que le leadership de la CCE se traduise par des activités accrues de sensibilisation, de partage et de partenariats concernant la collecte de données et la surveillance de la pollution.



Amélioration de la qualité de l'air dans une optique de justice environnementale et de mobilisation communautaire



Il est essentiel de lier les activités qui visent à promouvoir la qualité de l'air à d'autres efforts de lutte contre les changements climatiques visant la réduction des émissions de GES afin de parvenir à un équilibre des mesures d'atténuation et d'adaptation. Nous pouvons

y arriver tout en renforçant la résilience climatique et en favorisant l'équité sociale et la justice environnementale. Dans le cadre d'un projet récemment lancé avec l'appui du Conseil, la CCE tend la main à de nouveaux partenaires soucieux de promouvoir l'équité climatique et environnementale, et établit des partenariats communautaires collaboratifs afin de mesurer et d'atténuer les émissions de particules fines ($PM_{2,5}$) et l'exposition à ces particules, ainsi qu'au carbone noir.

Une importante nouvelle dimension des travaux de la CCE concerne la nouvelle relation avec la *Coalition pour le climat et l'air pur* (CCAP) des Nations Unies. Il s'agit d'une

coalition formée en 2012 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) afin de promouvoir les mesures de réduction des émissions de *polluants climatiques de courte durée de vie* comme le méthane, les hydrofluorocarbures (HFC) et le carbone noir. Ce nouveau partenariat de la CCE s'inscrit parfaitement dans le cadre de nombreux projets et domaines d'expérience de la Commission; songeons notamment aux efforts destinés à améliorer la surveillance de la qualité de l'air visant les émissions de particules fines ($PM_{2,5}$) et l'exposition au carbone noir dans des collectivités ciblées. Grâce au partenariat CCE–CCAP, nous serons en mesure de tirer parti des compétences que la Commission a acquises au sujet des principaux polluants au fil de trois décennies, d'en assurer la diffusion, et de contribuer davantage aux actions climatiques internationales telles que l'**Engagement mondial sur le méthane**, dans le cadre duquel nos trois pays ont fait état de leur volonté d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de méthane de 30 % d'ici 2030 dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des déchets.

Promotion de la croissance verte, de l'économie circulaire, et de la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments

Fort du succès de ses travaux antérieurs sur la réduction de la *perte et du gaspillage d'aliments* (PGA), la CCE continue de mener des activités de sensibilisation et d'encourager l'utilisation des ressources, la mobilisation des intervenants, la participation du public, les interactions avec le secteur privé et les autorités locales, et l'expansion de la diffusion médiatique dans le but de promouvoir des mesures qui réduiront sensiblement la contribution majeure de la PGA au réchauffement climatique, et qui favoriseront également une utilisation plus durable de nos ressources. Pour approfondir nos travaux à cet égard, nous avons produit plusieurs documents complémentaires destinés à être utilisés dans les volets de notre programme relatif à la PGA qui ont trait à la sensibilisation et à la mesure des

aliments perdus ou gaspillés. Nous axons aussi de nouveaux efforts sur les questions suivantes : le recyclage et les pratiques de gestion durable des matières; les plastiques, les bioplastiques et les déchets de carton, avec l'intention d'élaborer des outils et des ressources; la mise à l'essai d'outils et le renforcement des liens entre tous les intervenants concernés; l'évaluation de l'état actuel des infrastructures de recyclage; la détermination des possibilités et des obstacles en ce qui a trait à l'amélioration des marchés et du commerce des matières secondaires.

La réduction de la perte et du gaspillage d'aliments et une meilleure gestion des déchets constituent également des priorités essentielles pour nous permettre de respecter



les engagements qu'ont pris nos trois pays dans la déclaration de clôture du récent Sommet des dirigeants nord-américains, en janvier 2023, dont l'objectif consiste à réduire les émissions de méthane dans le secteur des déchets.

Lutte contre le commerce illégal du bois et gestion des transferts transfrontaliers de déchets dangereux



La CCE a été et continue d'être un acteur de premier plan dans le **renforcement de la mise en œuvre et l'application efficace de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)* à l'égard du bois en Amérique du Nord**. Dans ce contexte, elle travaille avec les représentants des pouvoirs publics en vue d'améliorer leur capacité de mettre en application les engagements internationaux et les lois nationales qui prescrivent la cessation du commerce illégal de bois. Nous avons collaboré avec des dizaines de fonctionnaires des trois pays pour évaluer les réglementations et relever les lacunes dans nos systèmes d'application des lois, et trouver des possibilités d'améliorer cette application, d'harmoniser les bases de données, d'échanger des échantillons de référence, et de faciliter l'identification précise, rapide et efficace des essences de bois au moyen de preuves.

Pour ce qui est des **mouvements transfrontaliers de déchets dangereux**, la CCE formule des conseils et assume un rôle directeur à l'échelle du continent en ce qui concerne notamment la modernisation d'un système trilatéral d'échange de données électroniques et la poursuite de discussions trinationales en vue d'optimiser et de mettre à jour les catalogues de données les plus communément utilisées, en y intégrant les modifications apportées à la réglementation sur les mouvements transfrontaliers de ces déchets entre les trois pays.

Réduction des déchets marins, élaboration de solutions fondées sur la nature et promotion des aires marines protégées

La réduction de la pollution en milieu marin est une priorité majeure en vertu de l'ACE et de l'ACEUM. Les zones humides côtières et les écosystèmes sous-marins dynamiques sont essentiels pour fournir aux poissons des habitats marins salubres, et ils constituent des réserves extrêmement importantes de carbone bleu. Leur protection et leur conservation sont des éléments fondamentaux des engagements pris à l'échelle mondiale pour lutter contre les changements climatiques, compte dûment tenu du rôle des océans dans la régulation du climat et la résilience climatique.

Outre l'élaboration de matériel de sensibilisation et la collecte de données sur le trajet des déchets marins à partir de leurs sources et des voies navigables intérieures du continent jusqu'aux eaux océaniques, nous encourageons la mobilisation des partenaires locaux afin qu'ils contribuent à l'installation de dispositifs de capture des déchets le long des cours d'eau qui se déversent dans les océans.

Les points de vue et les méthodes autochtones concernant la conservation du milieu marin constituent aussi d'importantes priorités pour la CCE et les trois pays; en outre, elles sont essentielles pour promouvoir la prise en compte des connaissances écologiques traditionnelles dans les mesures visant le climat. À cet égard, la CCE travaille dans l'ensemble de l'Amérique du Nord et elle étend son champ d'action à l'Amérique latine en aidant les dirigeants autochtones et locaux d'Amérique du Nord à partager leurs méthodes de conservation des aires marines et côtières avec leurs homologues des pays latino-américains. De plus, nous nous employons à renforcer la capacité des aires marines protégées (AMP) à s'adapter aux changements climatiques, et à établir entre elles une connectivité écologique au moyen de mesures de conservation des paysages marins et d'une collaboration entre les praticiens des AMP facilitée par le Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP). Cette formule nous permet d'échanger avec d'autres réseaux d'AMP du monde entier pour appuyer et mettre en œuvre des mesures collaboratives de conservation.

Reconnaissant que les solutions fondées sur la nature (SFN) peuvent jouer un rôle important dans la panoplie d'outils d'adaptation des villes côtières confrontées à des risques d'inondation en raison des changements climatiques, la CCE s'efforce d'éliminer les obstacles à l'adoption de ce type de solution. Nous avons facilité des dialogues initiaux entre les praticiens à l'échelle de l'Amérique du Nord afin qu'ils puissent mettre en commun leurs connaissances dans leur discipline respective, et nous avons entrepris de mener des études de base pour diffuser des informations sur les questions portant sur la modernisation des infrastructures existantes, le suivi de l'efficacité des SFN et la détermination de leurs avantages connexes. Les documents qui en découleront offriront des connaissances aux collectivités urbaines côtières qui envisagent d'adopter des SFN.

Application efficace des lois de l'environnement en Amérique du Nord

Le chapitre 24 de l'ACEUM débute par une exhortation à assurer l'application efficace des lois environnementales de nos trois pays. Depuis la session du Conseil tenue à Mérida, l'an dernier, la CCE a reçu huit nouvelles *communications dans le cadre du Processus relatif aux communications sur des questions d'application* (Processus SEM, selon son acronyme anglais), et elle poursuit l'examen des communications présentées auparavant. Le recours fréquent et soutenu du public dans les trois dernières décennies au Processus SEM de la CCE montre que celui-ci demeure un outil trilatéral vital, indépendant, transparent et impartial qui permet aux Nord-Américains de porter à l'attention des Parties des préoccupations relatives à l'application des lois de l'environnement. Alors que le Secrétariat progresse dans l'examen des communications reçues avant la signature du nouvel accord de libre-échange, l'ACEUM, il constituera pour la première fois un dossier factuel sous le régime de cet accord.

La transparence et la crédibilité du processus SEM aux yeux du public exigent que la procédure d'examen des questions soumises à l'examen du Secrétariat soit menée de manière approfondie, indépendante et rapide, et que les Parties aient la possibilité de répondre aux conclusions dans le cadre d'un processus équitable, ouvert et transparent. À cette fin, l'**outil de suivi de la conformité des communications** est un instrument essentiel que le Secrétariat a mis au point pour partager avec le public ses informations relatives aux communications qu'il reçoit.

Nous avons travaillé avec diligence sur deux importantes questions ayant trait au Processus SEM, à savoir garantir un processus transparent et efficace, et travailler avec les représentants du Conseil pour assouplir l'examen des communications. Depuis l'adoption de l'ACEUM, nous observons des améliorations notables au chapitre de la rigueur procédurale et de

l'accélération du calendrier des procédures; néanmoins, des problèmes subsistent en ce qui a trait à l'examen des communications précédentes qui est encore en cours.

Dans le dessein d'obtenir une analyse et une évaluation objectives de l'efficacité du Processus SEM réalisées par une tierce partie, la CCE a commandé une évaluation externe de l'incidence à long terme de ce processus. L'évaluation a fourni, après de nombreuses enquêtes et un examen de la documentation disponible, une analyse des procédures actuelles et des recommandations sur la manière dont la CCE pourrait mettre plus adéquatement en œuvre ce processus indépendant. Le rapport recommande notamment d'améliorer les contacts avec les auteurs des communications durant le Processus, de faire preuve de souplesse quant au respect de certains délais, et d'adopter une approche normalisée en ce qui concerne le suivi des dossiers factuels.

Mesure de la réussite

Donnant suite à la partie du mandat du directeur exécutif qui consiste à continuer d'évaluer le degré de réussite de la CCE dans la réalisation de ses buts et objectifs et d'en rendre compte, le Secrétariat a amélioré le Cadre d'évaluation de son rendement en précisant les définitions des indicateurs de rendement à caractère opérationnel et stratégique pour tous les projets et toutes les activités transversales, et ce, en conformité avec les priorités du Plan stratégique. La CCE a aussi amélioré ses méthodes de collecte de données, notamment en ayant recours à des évaluations par des utilisateurs, qui permettent la prise en compte d'une grande diversité d'opinions et contribuent à améliorer les pratiques existantes et à y apporter des changements positifs.



Conclusion

Pour conclure, j'aimerais réitérer le principal message que j'ai formulé au début du présent rapport : *l'heure est venue d'agir face aux changements climatiques.*

Nos trois pays constituent trois des économies et des sociétés les plus influentes à l'échelle internationale; ils s'attaquent de front aux défis environnementaux, ils élaborent des politiques et des interventions énergiques et ambitieuses pour contrer l'urgence climatique, ils montrent l'exemple et ils servent de modèles à d'autres parties du monde. Prenant appui sur notre identité environnementale nord-américaine et sur les travaux de la CCE, nous avons à notre disposition un instrument multilatéral, adapté aux circonstances, qui est à même d'engendrer un bond en avant sur le plan environnemental, autant en Amérique du Nord qu'au-delà.



La CCE nous offre une possibilité unique en constituant la tribune internationale la mieux placée dont nous puissions disposer pour nous aider à assurer une bonne intendance de l'air, de l'eau et des terres. Elle peut faciliter une action coordonnée de la part des trois pays, dans un esprit de collaboration en cette époque charnière, afin d'accélérer et d'amplifier nos interventions de lutte contre le réchauffement climatique, de faire en sorte que notre identité environnementale continentale s'épanouisse et d'encourager le choix, pour l'Amérique du Nord, d'une voie plus durable qui puisse être reproduite ailleurs dans le monde.

Nous devons faire nôtre ce défi, nous mobiliser pour le relever collectivement, et prendre rapidement des mesures décisives aux fins suivantes : lutter contre la dégradation du climat; renforcer notre action en faveur de la décarbonation, en nous attaquant à des polluants climatiques de courte durée de vie encore plus puissants; appliquer des solutions fondées sur la nature pouvant contribuer aux efforts d'atténuation et d'adaptation; accroître notre capacité de réduction du carbone en soutenant les écosystèmes essentiels, tout en renforçant les connaissances, la résilience et la capacité des collectivités à s'adapter à l'aggravation des répercussions du climat. Nous devons avoir le courage de prendre les mesures ambitieuses qui sont essentielles pour nous sauver nous-mêmes et léguer une planète viable aux générations à venir.

Nous devons nous engager dans cette voie en apportant des solutions qui puissent aussi résoudre les inégalités systémiques de longue date auxquelles nos sociétés sont confrontées en préconisant l'inclusion et la justice sociale et environnementale. La prise en compte des points de vue des Autochtones et la facilitation de la participation de leurs dirigeants, des détenteurs de connaissances écologiques traditionnelles et des groupes les plus vulnérables affectés par la dégradation de l'environnement et les répercussions climatiques amélioreront grandement nos efforts et nos activités en faveur de la protection et de la conservation de l'environnement.

Les défis de la crise climatique qui se profilent devant nous sont nombreux, colossaux et accablants pour beaucoup. Ce qui est le plus manifeste, c'est que pour extraire nos sociétés de la situation problématique du moment, il faut que tous les acteurs de la société s'engagent à collaborer pleinement, dans chaque pays et dans chaque partie du monde. C'est là une réalité dont j'ai souvent discuté avec mes propres enfants, qui sont maintenant de jeunes adultes et qui amorcent leur parcours personnel vers l'avènement du monde durable dont ils rêvent, et que les générations précédentes de l'ère moderne n'ont pas été en mesure de concrétiser, en ayant perdu un temps précieux, et en étant inconscientes des conséquences de leurs actes et de leurs omissions. Je conserve toutefois l'espoir que nous ayons enfin trouvé nos repères et que nous sachions vers quelle destination nous devons tendre. J'espère aussi que nous avons tiré une leçon importante de la récente crise qu'a suscitée la COVID-19, à savoir que si nous agissons rapidement à l'unisson, pour le bien de l'humanité et pour la salubrité de notre planète, nous pouvons faire de grands et de rapides bonds en avant.





COMMISSION
DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE